



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

PROTOCOLE SANITAIRE DE REOUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Le protocole présenté dans cette note se base, principalement, sur le guide des recommandations des équipements sportifs, sites et espaces de pratiques sportives édité par le Ministère des Sports du 11 mai 2020, et plus spécifiquement sur le chapitre dédié aux piscines et centres aquatiques. Il a bien-sûr été adapté aux spécificités de la Piscine Municipale de Marcq-en-Barœul.

Ce protocole viendra en complément :

- du règlement intérieur déjà en place
- du POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours)
- des protocoles de nettoyage et d'entretien existants

A) Mesures générales

L'hygiène, le nettoyage et la désinfection seront renforcés, en particulier dans les vestiaires, douches, sanitaires et sur les plages.

Le maximum de précautions sera pris pour éviter les contacts manuels avec les matériels sportifs et faciliter les opérations de désinfection.

Une désinfection régulière (conforme à la norme NF EN 14 476) en dehors (ou pendant) la présence du public sera effectuée, régulièrement, dans la journée sur les poignées de portes, lisses des mains courantes ou d'escalier, tablettes, clavier d'alarme, interrupteurs, ...)

Une signalétique appropriée sera apposée pour rappeler que les gestes barrières sont généralisés maintenant, et que ces mesures se doivent d'être respectées et ne sont pas de la responsabilité de l'exploitant.

L'affichage du protocole de nettoyage/désinfection sera posté par zones (accueil, vestiaires/cabines/douches, sanitaires, bassins, autres espaces).

La distanciation spatiale sera marquée au sol là où cela sera possible (hall d'accueil, bancs au bord des bassins). Pour l'accès aux douches, la distanciation spatiale sera délimitée par des plots au sol.

Le personnel aura à sa disposition, en permanence, les matériels et équipements de protection requis pour préserver sa santé au travail (masques, visières, gants de protection, accès aisé à du gel hydroalcoolique ou du savon). Ces équipements devront, obligatoirement, être utilisés dans l'établissement.

Si un agent présente des signes d'infection, ou qu'un membre de sa famille est infecté, il devra respecter les recommandations de la doctrine sanitaire, en prévenant sa hiérarchie sans délai. Si ces symptômes se déclarent sur le lieu de travail, l'agent devra en informer préalablement sa hiérarchie qui prendra les dispositions adéquates. En cas de température, un thermomètre frontal sans contact est disponible. L'agent est alors isolé à l'infirmerie en attendant une prise en charge.

L'ensemble des personnels de l'établissement est aussi responsable de l'application du protocole : le respect de la FMI, des règles d'hygiène et de distanciation.

Les usagers se doivent de respecter ces usages dans tous les espaces, dans les espaces plus réduits ils feront preuve de patience en respectant les protocoles d'entrées/sorties définies par l'exploitant. L'utilisation des toilettes sera organisée, le lavage des mains étant nécessaire avant et après leur utilisation.

Pour les usagers, le port du masque sera obligatoire dans la zone d'accueil.

Un registre des personnes fréquentant l'établissement (avec moyen de contact) doit être tenu à jour pour être mis à disposition de l'Agence Régionale de la Santé en cas de cas avéré de Covid19. Des fiches de renseignement seront demandées à l'entrée de l'établissement.

B) Mesures spécifiques à la Piscine Municipale de Marcq-en-Barœul

A la réouverture, il faudra s'assurer d'appliquer les éléments précités.

1) Organisation générale

Horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture seront fractionnés dans la journée pour permettre des phases de désinfection sans présence de public. Les créneaux, ouverts au public, seront d'une durée de 1h30 les jours de semaine et de 2h30 le week-end (déshabillage, habillage douche, pratique sportive comprises).

Une journée de fermeture, voire une demi-journée, peut être planifiée pour permettre des interventions de nettoyage et de désinfection en profondeur.

Accès à la pratique :

Il sera obligatoire de réserver son créneau d'utilisation pour tout accès à la piscine (par internet ou sur place dans des créneaux réservés à cet effet) et de le payer pour le valider.

La grille de tarifs actuelle sera maintenue ainsi que les horaires habituels hors période scolaire.

Deux possibilités de réserver un créneau et de le valider :

- 1) Via le site internet de paiement <https://piscine.marcq-en-baroeul.fr>
- 2) Via des créneaux de réservation et de paiement, sur site à la Piscine Municipale où le paiement sans contact sera privilégié.

Les réservations seront validées après paiement et devront se faire au minimum la veille du créneau demandé. Pour le grand bain la réservation se fera uniquement de manière individuelle, pour le petit bain la réservation pourra s'effectuer de manière collective pour les familles uniquement (maximum de 5 personnes) ou de manière individuelle pour une pratique de maintien de la forme.

Le petit bain sera réservé aux familles sur les créneaux du week-end.

Il ne sera pas possible de réserver plus de 3 créneaux par semaine, par personne ou par famille.

Capacité d'accueil :

Il convient de modifier la Fréquence Maximale Instantanée baigneurs habituelle (400 personnes) en fonction des recommandations COVID-19 (1 pers/4m²) et des capacités d'accueil dans la zone vestiaires/cabines.

La fréquentation maximale instantanée pour le grand bain sera donc de 36 baigneurs.

La fréquentation maximale instantanée pour le petit bain sera de 20 baigneurs.

Règles de Fonctionnement Général :

Aucun public, autre que baigneurs ou personnel municipal, ne sera autorisé à rester dans l'équipement. Seules les poussettes sont autorisées à être stockées dans le local de réunion sans que le personnel municipal puisse en être responsable.

Lors des leçons de natation dispensées par le personnel municipal, un parent accompagnant pour un enfant de moins de 10 ans est autorisé à aider au déshabillage et à l'habillage. Toutefois, il ne pourra rester dans l'équipement le temps de la leçon.

Les créneaux, habituellement mis à disposition des associations, pourront continuer à l'être avec obligation de respect du protocole sanitaire.

Aucun matériel sportif, autre que celui de l'établissement ne sera accepté sur le bassin, exception faite des lunettes de natation.

La sortie de l'établissement après la baignade est immédiate.

Organisation des Espaces :

Plusieurs zones sont à prendre en compte de manière spécifique concernant le nettoyage, les mesures barrières, la régulation des flux et le fonctionnement :

- La zone accueil,
- La zone vestiaires/cabines/douches,
- La zone bassins,
- Les autres espaces (locaux administratifs, local de restauration, vestiaires personnel, locaux associatifs, local de réunion, infirmerie, zone extérieure).

2) L'accueil/salle de réunion

Nettoyage :

La zone d'accueil sera nettoyée de manière approfondie avant toute activité chaque jour, par le personnel municipal, sauf le lundi, jour de fermeture. Les zones les plus sensibles (boutons de porte, poignées, parois, tripodes, sanitaires etc.) seront désinfectés après chaque créneau d'utilisation par le personnel municipal.

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Un distributeur de gel hydroalcoolique (idéalement sans contact) sera mis à disposition à l'entrée de la Piscine Municipale avec obligation d'utilisation pour tous les usagers (exception faite des enfants de moins de 10ans selon la volonté de l'accompagnant) ainsi qu'un pédiluve de désinfection de semelle de chaussures.

En caisse, la distanciation sociale sera marquée au sol. Une seule personne autorisée à la caisse en simultanément. Une paroi de protection transparente protégera l'agent de caisse.

Au niveau du sas d'entrée et jusqu'à la zone vestiaire, un circuit sera organisé d'une part pour que les personnes arrivantes ne croisent pas les personnes sortantes et d'autre part pour que les personnes ayant déjà leur ticket d'entrée soit différenciés de ceux venant effectuer une réservation de créneau.

Un couloir « aller » vers la baignade (divisé en 2 parties : une pour les réservations et paiement, une autre pour les usagers ayant déjà validé leur créneau et possédant leur titre d'entrée) sera matérialisé par des barrières, une signalétique et un marquage au sol. L'utilisateur ne venant que pour effectuer une réservation empruntera directement la sortie après paiement.

Un couloir « retour », de la sortie des cabines vers la sortie, en passant par la salle de réunion sera également matérialisé par des barrières, une signalétique et un marquage au sol.

Les portes resteront, dès que possible, ouvertes pour éviter les contacts sur leurs surfaces.

L'entrée s'effectuera par les tripodes individuels, la sortie par la voie de dégagement de secours puis par la salle de réunion.

Un agent d'accueil sera présent pour gérer les flux et faire respecter les règles de distanciation si besoin. Il sera, également, en charge du nettoyage de la zone avant chaque créneau d'utilisation et après la sortie du dernier créneau journalier, sanitaires compris, si nécessaire.

Aucun banc ou assise ne sera disponible dans le hall d'accueil.

L'accès aux sanitaires est réservé au personnel municipal, le lavage des mains y est obligatoire à l'entrée comme à la sortie.

Pour limiter les rassemblements et optimiser le flux, l'arrivée des usagers pour un même créneau d'utilisation s'effectuera en 3 groupes de 20 personnes maximum, à 15 minutes d'intervalle. Chaque personne de chaque groupe se verra dotée d'un bracelet de couleur différente. Les départs s'effectueront dans le même ordre d'arrivée, par couleur de bracelet.

3) Vestiaires/Douches/Cabines

Nettoyage :

La zone des vestiaires, douches et cabines sera nettoyée de manière approfondie avant toute activité chaque jour par le personnel municipal, sauf le lundi jour de fermeture. Les zones les plus sensibles (boutons de porte, de douche, cabines, poignées, parois, bancs, sanitaires) seront désinfectés après chaque créneau d'utilisation par le personnel municipal.

Zone pieds chaussés / pieds nus

L'espace vestiaires/cabines/douches sera définie comme zone pieds nus.

Une zone de déchaussage sera matérialisée avant l'entrée aux cabines. Une zone de rechaussage sera matérialisée dans la salle de réunion avant la sortie de l'établissement.

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Les vestiaires collectifs ne seront accessibles que pour les familles sur réservation ou de manière individuelle suite à des réservations au petit bain. Les familles ou personnes individuelles garderont le même vestiaire à l'aller comme pour la sortie et laisseront leurs affaires à l'intérieur le temps de la pratique sportive. Le vestiaire sera fermé à clé par un agent d'entretien.

Les cabines seront accessibles de manière individuelle, utilisées par la même personne à l'aller comme au retour. La cabine sera munie d'un panier porte-manteau et sera identifiée et rapprochée à un numéro de casier. Une fois déshabillé l'utilisateur donnera ses affaires personnelles à un agent d'accueil et d'entretien pour qu'il les mette, lui-même, dans un casier qu'il fermera à clé et dont il remettra la clé à l'utilisateur. (Impossibilité de le faire faire par l'utilisateur vu l'espace restreint).

Après chaque utilisation, les portes des cabines individuelles et des vestiaires resteront ouvertes.

La prise de douche avant d'arriver sur les bassins s'effectuera dans les douches hommes et femmes. Pour respecter les distanciations sociales, chaque zone de douche aura une capacité de 4 douches.

La douche avec savonnage à l'aller sera obligatoire. Au retour seule la douche sera obligatoire.

Les douches seront approvisionnées en savon avec des distributeurs automatiques (idéalement sans contact).

Des poubelles pour le dépôt des masques non lavables seront prévues avant la zone de douche. Les poubelles à pédales ou sans contacts sont à privilégier dans l'établissement.

L'utilisation des sèche-cheveux et sèche-mains est interdite (risque de propagation important).

4) Bassins

Nettoyage :

La zone des bassins et plages sera nettoyée de manière approfondie avant toute activité, chaque jour, par la société STEM. Les zones les plus sensibles (bancs, matériel sportif) seront désinfectés après chaque créneau d'utilisation par le personnel municipal. Cette zone sera ventilée de la meilleure manière possible par l'ouverture des ouvrants et/ou portes de secours (régulation par le personnel municipal).

Mesures Barrières/Régulation des Flux /Fonctionnement :

Dans les bassins et sur les plages, la distance sociale devra être respectée. Les baigneurs hors de l'eau se doivent de respecter les gestes barrières (éternuer, tousser dans ses mains et réaliser un lavage des mains à l'eau et au savon immédiatement après) pour éviter une transmission interindividuelle en dehors des bassins.

Les regroupements et/ou les discussions de plus de deux personnes sur les plages autour des bassins sont proscrits, le respect des distances de sécurité doit être appliqué.

Dans les bassins, l'application des distances sociales est du ressort des surveillants. En cas d'impossibilité de faire appliquer ou respecter ces règles, le bassin sera fermé.

Il pourra être recommandé aux usagers dans le cadre d'une pratique sportive, de laisser leurs serviettes dans leur casier. Seuls les enfants pourront amener leur serviette et la laisser dans une zone définie par le Maître-Nageur Sauveteur sur un banc à proximité. Elle devra rester à la même place le temps de la pratique et ne servira que pour la sortie avant de rentrer aux douches.

Sur les bancs, la distanciation sociale sera respectée et matérialisée par des croix interdisant l'usage à chaque mètre.

Seul le matériel individuel de nage et à utilisation personnelle pourra être prêté (planche, pull boy, ceinture, brassards, anneaux lestés, frite). Il sera désinfecté après utilisation.

Le grand bain

Pour réguler les flux, éviter les contacts et permettre une meilleure distanciation sociale, le grand bain sera divisé en 3 lignes d'eau de 5m de largeur (au lieu de 6 lignes d'eau de 2.50m). Un sens de nage sera obligatoire avec respect des distances. Un marquage sur les lignes d'eau sera effectué avec des bouchons de couleur différente tous les 4m. La capacité maximale de chaque ligne d'eau sera de 12 personnes. Les seules nages autorisées seront la brasse et le crawl.

Chaque couloir de nage aura sa propre entrée et sa propre sortie

Le petit bain

Le petit bain sera divisé en 4 parties égales avec un maximum de 5 personnes.
Le toboggan sera interdit au public

Intervention sauvetage/secourisme protocole à suivre

- face à une victime inconsciente, le sauveteur secouriste recherche des signes de respiration en regardant si le ventre et/ou la poitrine de la personne se soulèvent. Il ne place pas sa joue et son oreille près de la bouche et du nez de la victime.

- face à un adulte en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique uniquement les compressions thoraciques. Il n'effectue pas de bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.

- face à un enfant ou un nourrisson en arrêt cardiorespiratoire, le sauveteur secouriste pratique les compressions thoraciques et le bouche-à-bouche. L'alerte et l'utilisation du défibrillateur automatisé externe restent inchangées.

Un collectif « sécurité sanitaire » intégrant du personnel de santé, pompiers et agents de l'équipement pourra être opportunément constitué pour valider les protocoles d'hygiène et de premier secours.

En cas d'intervention sur une personne en détresse :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérée, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, les bouées tubes de sauvetage (ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime).

- Le surveillant aura à sa disposition, dans le poste de secours ou sur zones de surveillance un masque facial type plongée snorkeling intégral désinfecté, il devra le mettre avant d'intervenir dans l'eau.

- Dans tous les cas la vigilance se portera sur la sortie de la victime hors de l'eau, dans ce cadre l'intervention d'une personne tierce équipée d'un masque de protection est préconisée.

Lors des procédures de réanimation ou de soins, les règles du POSS s'appliqueront, avec obligation du port du masque chirurgical, d'une visière de protection et de gants par les intervenants et équipiers.

Chaque Surveillant sera équipé d'un masque d'insufflation conforme avec valve unidirectionnelle et d'une feuille de protection pour la victime.

La personne soignée pourra être équipée d'une visière ou d'un masque pendant les soins autres que la RCP (Réanimation cardio pulmonaire).

5) Autres Espaces

Les autres espaces de l'équipement : locaux administratifs, local de restauration, vestiaires personnel, locaux associatifs, infirmerie, zone extérieure ne seront accessibles qu'au personnel municipal.

Leur entretien s'effectuera de manière habituelle.

Les distributeurs automatiques de boissons et nourritures seront interdits.

Seul le distributeur d'équipements piscine restera accessible sous contrôle de l'agent d'accueil.

6) Spécifications de l'Agence Régionale de Santé

Le traitement de l'air :

Augmentation du volume d'apport d'air neuf à 80 % minimum sans réduction de débit ou de volume la nuit.

Traitement de l'eau :

Un maintien du taux de chlore actif de 0,8 à 1,4 mg/L sera appliqué dans les bassins à définir suivant proposition de l'ARS.

Les pédiluves seront maintenus au taux de chloration recommandé par l'ARS habituel de 3 à 4 mg/l.

7) Modalités pratiques

- **Horaires d'ouverture public :**

- Mardi/Jeudi 10h/14h, 15h/17h, 17h30/19h30
- Mercredi/Vendredi 10h/12h, 15h/17h, 17h30/19h30
- Samedi 9h/12h, 15h/18h
- Dimanche 9h/12h

- **Leçons de natation :**

- Créneau de 30mn dans l'eau
- Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi de 9h30 à 10h
- 3 groupes de 5 personnes max par niveau différencié par jour

- **Tarifs :**

TARIFS	Marcquois	Exterieurs
Adulte	3 €	4 €
Enfant (de 4 à 16 ans)	2,50 €	3 €
Lecon	7 €	
Abonnement adulte	25 €	35 €
Abonnement enfant	20 €	25 €
Moins de 4 ans	gratuit	

- **Créneaux de réservation sur place :**

- Mardi/Jeudi 10h30/13h30, 15h30/17h, 17h30/19h
- Mercredi 15h30/17h, 17h30/19h
- Vendredi 10h30/12h, 15h30/17h, 17h30/19h
- Samedi 9h30/12h, 15h30/17h30

- **Personnel Municipal présent en permanence :**

- Caisse : Présence d'une régisseuse et d'un agent d'accueil
- Cabines /douches/vestiaires : Présence de 3 agents d'entretien sur 4
- Maitres-Nageurs Sauveteurs : 4 agents le matin, 3 l'après-midi et en soirée.

8) Plans de l'équipement

ci-joints